



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

DESTINATAIRES: Tous les gestionnaires
EXPÉDITEUR: Martin Dalpé
DATE: Le 14 novembre 2018
OBJET: Frais de remboursement – Employés syndiqués de Montréal

Bonjour,

Veillez prendre note que les frais de remboursement pour les employés syndiqués de TVA Montréal ont été ajustés de la façon suivante :

Tarif / kilomètre parcouru	0,50\$
Frais de taxi lorsque le travail se termine et aucun autre moyen de transport possible	19,85\$
Per diem / jour de 24 heures	72,78\$
Per diem pour chacune des heures au-delà de 24 heures	5,41\$
Frais de repas	
- Petit déjeuner	11,94\$
- Déjeuner	18,53\$
- Dîner	26,48\$
Deuxième repas	13,24\$

Merci,

Martin Dalpé
Directeur principal, ressources humaines et relations de travail